Fiche 20 - Recto

Scanner un QR code sans se faire piéger

Contrôler la destination avant de se connecter, télécharger ou payer.

Situation : Un autocollant posé sur une borne de stationnement propose un QR code qui mène à un formulaire de paiement. Cas fictif.

1 Pourquoi cette fiche est utile

- Un QR code peut conduire à une adresse frauduleuse.
- Son apparence ne permet pas de connaître le site de destination.

2 Ce qu'il faut savoir

- Le téléphone peut afficher une adresse avant l'ouverture.
- Le cadenas HTTPS ne prouve pas l'honnêteté du site.
- Scanner, saisir un mot de passe et installer un fichier sont des actions différentes.

3 Signaux d'alerte

- Un autocollant recouvre le code d'origine.
- Le domaine ne correspond pas au service attendu.
- On exige un compte, une carte ou une application sans raison claire.

4 Erreurs à éviter

- Ouvrir automatiquement sans regarder l'adresse.
- Installer un lecteur ou un fichier proposé par une page inconnue.
- Croire qu'un code affiché dans un lieu public est forcément fiable.

Bon réflexe : Lire l'adresse et vérifier le contexte avant de poursuivre.

Fiche 20 - Verso

Scanner un QR code sans se faire piéger

Les bons gestes à appliquer

1 Les réflexes immédiats

- Examinez le support et l'éventuel autocollant.
- Lisez l'adresse proposée ; renoncez si elle paraît incohérente.
- Ouvrez vous-même le site ou l'application officielle en cas de doute.
- Pour un paiement, vérifiez le service et le montant avant toute validation.

2 Si l'incident s'est produit

- Si vous avez seulement scanné sans poursuivre, fermez la proposition de lien.
- Si un identifiant a été saisi, sécurisez le compte depuis le vrai service.
- Si une carte ou un paiement est exposé, contactez rapidement votre banque.
- Si un fichier a été installé, demandez une aide technique et gardez les preuves.

3 Mémo express

- Le code n'est pas une garantie.
- Le domaine compte.
- La réponse dépend de l'action réellement faite.

4 Pour aller plus loin

Ministère de l'Économie - arnaque au QR code

Cybermalveillance.gouv.fr - hameçonnage

Références consultées le 20/11/2026.
Les cas présentés sont fictifs.

Impression : A4, recto-verso, retournement sur le bord long.